



Agrément : E1508800010

FORFAIT PERMIS AM (BSR)

FORFAIT 8H / FORMATION sur 2 JOURS (2*4h)

250€ (Tarifs TTC dont TVA 20%)

DOSSIER : Photocopies des pièces suivantes à fournir :

- Carte d'identité de l'élève
- 1 photo d'identité (E-Photo obligatoire ANTS)
- L'A.S.S.R. N°1 OU N°2 obtenu au collège
- Carte d'identité de l'hébergeant*
- Attestation d'hébergement*
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois*

**Documents au même nom*

Demande d'édition du permis sur ANTS compris dans le forfait

PERMANENCE DU BUREAU :

- Mercredi de 16h à 18h
- Vendredi de 16h à 18h
- Samedi de 10h à 12h

À Savoir : la présence d'un parent au minimum est requise lors de la séquence de Sensibilisation aux risques (1h)

Il est **OBLIGATOIRE** de vous présenter équipé d'un **casque homologué norme CE AVEC BANDES REFLECHISSANTES**, de **gants homologués norme CE**, et vêtu d'une tenue adaptée (pantalons ou jeans, blouson et chaussures montantes).

L'Auto-école met à disposition un scooter par élève.

Auto-école Jeannette
14 rue de l'Église
88360 Rupt sur Moselle
Tél : 06.20.54.67.37
autoecolejeannette@yahoo.fr